

-----

## RESUME

### de la réunion du Conseil de Saint-Louis Agglomération qui s'est tenue au Centre de Secours Principal des Trois Frontières à Saint-Louis le 28 novembre 2018

---

L'an deux mille dix-huit, le 28 du mois de novembre à 18 h 00, les délégués des communes de Saint-Louis, Huningue, Kembs, Blotzheim, Village-Neuf, Bartenheim, Sierentz, Hégenheim, Hésingue, Rosenau, Landser, Hagenthal-Le-Bas, Schlierbach, Leymen, Buschwiller, Attenschwiller, Folgensbourg, Uffheim, Rantzwiller, Wentzwiller, Helfrantzkirch, Michelbach-le-Bas, Ranspach-Le-Bas, Hagenthal-Le-Haut, Michelbach-Le-Haut, Ranspach-Le-Haut, Koetzingue, Steinbrunn-Le-Haut, Kappelen, Waltenheim, Neuwiller, Wahlbach, Magstatt-Le-Bas, Geispitzen, Zaessingue, Knœringue, Brinckheim, Stetten, Magstatt-Le-Haut, Liebenswiller, élus pour former le Conseil de Saint-Louis Agglomération, se sont réunis dans l'amphithéâtre du Centre de Secours Principal de Saint-Louis sur l'invitation qui leur a été faite le 22 novembre 2018 par Monsieur Alain GIRNY, Président.

---

#### Présents

##### Délégués de Saint-Louis

- M. Jean-Marie ZOELLE, Maire
- Mme Pascale SCHMIDIGER, Adjointe au Maire
- M. Alain GIRNY, Adjoint au Maire
- Mme Elisabeth GRAVA, Adjointe au Maire
- M. Daniel SCHICCA, Adjoint au Maire
- Mme Stéphanie GERTEIS, Adjointe au Maire
- M. Bernard SCHMITTER, Adjoint au Maire
- Mme Jocelyne STRAUMANN-HUMMEL, Adjointe au Maire
- M. Philippe KNIBIELY, Adjoint au Maire
- Mme Sandrine WALTER, Conseillère Municipale
- M. Raymond ECKES, Conseiller Municipal
- M. Bernard GEORGE, Conseil Municipal
- Mme Nawal FEGHOUL-FERHATI, Conseillère Municipale
- M. Pascal DURIAATTI, Conseiller Municipal

##### Délégués de Huningue

- M. Jean-Marc DEICHTMANN, Maire
- Mme Clarisse GUERNE, Adjointe au Maire
- M. Martin WELTE, Adjoint au Maire
- Mme Christiane ERNY, Adjointe au Maire
- M. Denis ANDOLFATTO, Adjoint au Maire
- M. Patrick STRIBY, Conseiller Municipal

##### Délégués de Kembs

- M. Gérard KIELWASSER, Maire
  - Mme Suzanne RUDLER, Adjointe au Maire
  - Mme Martine MYOTTE, Adjointe au Maire
-

Délégués de Blotzheim

M. Jean-Paul MEYER, Maire  
Mme Sandrine SCHMITT-MEYER, Adjointe au Maire  
M. Philippe PETER, Conseiller Municipal

Délégués de Village-Neuf

M. Bernard TRITSCH, Maire  
Mme Isabelle TRENDEL, Adjointe au Maire  
M. Richard ROGOWSKI, Conseiller Municipal

Délégués de Bartenheim

M. Jacques GINTHER, Maire  
Mme Monique HERRMANN, Conseillère Municipale

Délégués de Sierentz

M. Jean-Marie BELLIARD, Maire  
Mme Catherine BARTH, Adjointe au Maire

Délégués de Hégenheim

M. Thomas ZELLER, Maire  
Mme Sabine KIBLER-KRAUSS, Adjointe au Maire

Délégué de Hésingue

M. Gaston LATSCHA, Maire

Délégués de Rosenau

M. Thierry LITZLER, Maire  
Mme Sylviane SPINDLER-LIEGEON, Adjointe au Maire

Délégué de Landser

M. Daniel ADRIAN, Maire

Délégué de Hagenthal-le-Bas

M. Gilbert FUCHS, Adjoint au Maire

Délégué de Schlierbach

M. Bernard JUCHS, Maire

Déléguée de Buschwiller

Mme Christèle WILLER, Maire

Délégué d'Attenschwiller

M. Denis WIEDERKEHR, Maire

Délégué de Uffheim

M. Christian MARTINEZ, Maire

Délégué de Rantzwiller

M. Clément SIBOLD, Maire

Délégué de Wentzwiller

M. Fernand SCHMITT, Maire

Délégué de Helfrantzkirch

M. Yves TSCHAMBER, Maire

Délégué de Michelbach-le-Bas

M. Julien SCHICKLIN, Maire

Déléguée de Ranspach-le-Bas

Mme Catherine TROENDLE, Conseillère Municipale

Délégué de Hagenthal-le-Haut

M. Pierre PFENDLER, Maire

Délégué suppléant de Ranspach-le-Haut

M. Fernand WADEL, Adjoint au Maire

Délégué de Koetzingue

M. Guy UEBERSCHLAG, Adjoint au Maire

Délégué de Steinbrunn-Le-Haut

M. Vincent STRICH, Maire

Délégué de Waltentheim

M. Jean-Louis SCHOTT, Maire

Délégué de Wahlbach

M. André RUEHER, Maire

Délégué de Magstatt-Le-Bas

M. Lucien BRUNNER, Maire

Délégué de Geispitzen

M. Christian BAUMLIN, Maire

Délégué de Zaessingue

M. Roger ZINNIGER, Maire

Délégué de Knoeringue

M. André UEBERSCHLAG, Maire,

Délégué de Stetten

M. Jean-Luc MULLER, Adjoint au Maire

Déléguée de Magstatt-le-Haut

Mme Florence HEITZ, Maire

Délégué de Liebenswiller

M. Hubert MULLER, Maire

A donné procuration :

Délégués de Saint-Louis

Mme Françoise DINTEN, Adjointe au Maire, à M. Daniel SCHICCA

Mme Lola SFEIR, Conseillère Municipale, à Pascale SCHMIDIGER

Mme Amal HOUDAF, Conseillère Municipale, à Mme Elisabeth GRAVA

Délégué de Kembs

M. Jean-Paul BANDINELLI, Adjoint au Maire, à M. Gérard KIELWASSER

Délégué de Blotzheim

M. Lucien GASSER, Adjoint au Maire, à M. Jean-Paul MEYER

Délégué de Bartenheim

M. Jérôme NOEGLIEN, Conseiller Municipal, à M. Jacques GINTHER

Délégué de Hésingue

M. Daniel LANG, Adjoint au Maire, à M. Gaston LATSCHA

Délégué de Folgenschbourg

M. Max DELMOND, Maire, à M. Jean-Marc DEICHTMANN

Délégué de Kappelen

M. Gérard BURGET, Maire, à M. Bernard TRITSCH

Délégué de Brinckheim

M. Philippe GINDER, Maire, à M. Alain GIRNY

Excusés

Délégué de Saint-Louis

M. Matthieu DUTOUR, Conseiller Municipal

Délégué de Sierentz

M. Benoît MARICHAL, Conseiller Municipal

Déléguée de Hégenheim

Mme Séverine WEIDER-NIGLIS, Adjointe au Maire

Délégué de Leymen

M. Rémy OTMANE, Maire

Délégué de Michelbach-le-Haut

M. André WOLGENSINGER, Maire

Déléguée de Ranspach-le-Haut

M. Catherine BUBENDORFF, Maire

Délégué de Neuwiller

M. Alain ESCALIN, Maire

**Assistent :**

Services de Saint-Louis Agglomération

M. Claude DANNER  
Mme Catherine WISS  
M. Etienne HEINRICH  
M. Fabien LARMENIER  
Mme Stéphanie FUCHS  
M. Jean-François VUILLEMARD  
M. Hubert VAXELAIRE  
Mme Sophie THORAVAL  
Mme Jessica LANG  
Mme Virginie MERCIER

Intervenant extérieur :

M. MORITZ, Cabinet EURYAL

-----

Monsieur GIRNY donne lecture de l'ordre du jour :

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2018
2. Budgets Supplémentaires
  - 2.1. Budget supplémentaire principal
  - 2.2. Budget supplémentaire de l'assainissement
  - 2.3. Budget supplémentaire de l'eau
  - 2.4. Budget supplémentaire du Service d'enlèvement des ordures ménagères
  - 2.5. Budget supplémentaire de la Pépinière d'entreprises à Schlierbach
  - 2.6. Budget supplémentaire de la Zone d'Activité à Attenschwiller
3. Budget annexe ordures ménagères - Admissions en non-valeur
4. Création d'un budget annexe - Zone d'activité du Technoparc
5. Garantie d'emprunt au bénéfice de l'Association ŒUVRE DON BOSCO de LANDSER
6. Versement d'un acompte sur la subvention 2019 attribuée à l'Office de Tourisme du Pays de Saint-Louis - Huningue
7. Réseau DISTRIBUS : renouvellement de la délégation de services publics
8. Ligne 3 du Tramway : convention avec la Municipalité de la Ville de Bâle (EWG-BS) en vue de la construction d'un abri à vélo
9. Attribution à DOMIAL d'une subvention de 18 400 € pour la construction de 8 logements sociaux à Saint-Louis
10. Attribution à NEOLIA d'une subvention de 37 200 € pour la construction de 20 logements sociaux à Blotzheim
11. Attribution à NEOLIA d'une subvention de 30 200 € pour la construction de 16 logements sociaux à Blotzheim
12. Contrat de mixité sociale à conclure entre la commune de Village-Neuf, l'Etat et SAINT-LOUIS Agglomération
13. Ressources Humaines : Modifications du tableau des effectifs
14. Déchets - Prolongation du Contrat Territorial de Collecte du Mobilier avec Eco-Mobilier pour la collecte des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)
15. Approbation d'une convention valant offre de concours de la SCI BLOTZLOG pour des travaux de déplacement d'une conduite d'Assainissement
16. Système d'Information Géographique - Participation financière au projet « GéoGrandEst » co-piloté par l'Etat et la Région en matière de S.I.G. (Système d'Information Géographique)

17. Désignation des membres du Pôle Métropolitain
18. Modification des représentants de Saint-Louis Agglomération au sein de la Société d'investissement pour la Clinique des Trois Frontières
19. Assainissement - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif
20. Assainissement - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
21. Assainissement - Rapport annuel du délégataire
22. Déchets ménagers - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
23. Transport urbain - Rapport annuel du délégataire
24. Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu des délégations accordées par délibération du 18 janvier 2017
25. Divers

-----

Sur la proposition de M. Girny, Président, le Conseil de Communauté désigne Mme Clarisse GUERNE, secrétaire de séance, M. Danner et Mme Wiss comme auxiliaires.

-----

Rapporteur : M. Girny

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2018**  
(DELIBERATION n° 2018-162)

Monsieur GIRNY demande si le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2018 soulève des observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé et signé séance tenante par les membres présents.

-----

Rapporteur : M. Deichtmann

**BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2018**  
(DELIBERATION n° 2018-163)

2.1 **Budget supplémentaire principal**

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire principal 2018 dont l'équilibre général s'établit comme suit :

	<b>B.P.+ DM 2018</b>		<b>B.S. 2018</b>		<b>Total budget 2018</b>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	<b>63 777 160,80</b>	<b>63 777 160,80</b>	<b>187 500,00</b>	<b>187 500,00</b>	<b>63 964 660,80</b>	<b>63 964 660,80</b>
Opérations réelles	58 877 808,41	60 460 220,00	560 500,00	187 500,00	59 438 308,41	60 647 720,00
Opérations d'ordre	4 899 352,39	58 350,00	-373 000,00	0,00	4 526 352,39	58 350,00
Résultat reporté		3 258 590,80			0,00	3 258 590,80
<b>Investissement</b>	<b>35 586 271,51</b>	<b>35 586 271,51</b>	<b>850 200,00</b>	<b>850 200,00</b>	<b>36 436 471,51</b>	<b>36 436 471,51</b>
Opérations réelles	17 288 402,39	13 044 521,55	850 200,00	1 223 200,00	18 138 602,39	14 267 721,55
Opérations d'ordre	1 308 350,00	6 160 928,64	0,00	-373 000,00	1 308 350,00	5 787 928,64
Restes à réaliser	16 989 519,12	15 141 081,93			16 989 519,12	15 141 081,93
Résultat reporté		1 239 739,39			0,00	1 239 739,39
<b>Budget Total</b>	<b>99 363 432,31</b>	<b>99 363 432,31</b>	<b>1 037 700,00</b>	<b>1 037 700,00</b>	<b>100 401 132,31</b>	<b>100 401 132,31</b>
Opérations réelles	76 166 210,80	73 504 741,55	1 410 700,00	1 410 700,00	77 576 910,80	74 915 441,55
Opérations d'ordre	6 207 702,39	6 219 278,64	-373 000,00	-373 000,00	5 834 702,39	5 846 278,64
Restes à réaliser	16 989 519,12	15 141 081,93	0,00	0,00	16 989 519,12	15 141 081,93
Résultat reporté	0,00	4 498 330,19	0,00	0,00	0,00	4 498 330,19

-----

**BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2018**

(DELIBERATION n° 2018-164)

**2.2 Budget supplémentaire de l'Assainissement**

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire de l'Assainissement 2018 dont l'équilibre général s'établit comme suit :

	<b>B.P. + DM 2018</b>		<b>B.S. 2018</b>		<b>Total budget 2018</b>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Exploitation</b>	<b>5 637 619,10</b>	<b>5 637 619,10</b>	<b>145 000,00</b>	<b>145 000,00</b>	<b>5 782 619,10</b>	<b>5 782 619,10</b>
Opérations réelles	2 624 619,10	4 725 010,00	110 000,00	145 000,00	2 734 619,10	4 870 010,00
Opérations d'ordre	3 013 000,00	645 000,00	35 000,00		3 048 000,00	645 000,00
Résultat reporté		267 609,10			0,00	267 609,10
<b>Investissement</b>	<b>7 949 145,01</b>	<b>7 949 145,01</b>	<b>206 400,00</b>	<b>206 400,00</b>	<b>8 155 545,01</b>	<b>8 155 545,01</b>
Opérations réelles	4 580 000,00	2 626 534,22	206 400,00	171 400,00	4 786 400,00	2 797 934,22
Opérations d'ordre	1 480 000,00	3 848 000,00		35 000,00	1 480 000,00	3 883 000,00
Restes à réaliser	1 889 145,01	394 000,00			1 889 145,01	394 000,00
Résultat reporté		1 080 610,79			0,00	1 080 610,79
<b>Budget Total</b>	<b>13 586 764,11</b>	<b>13 586 764,11</b>	<b>351 400,00</b>	<b>351 400,00</b>	<b>13 938 164,11</b>	<b>13 938 164,11</b>
Opérations réelles	7 204 619,10	7 351 544,22	316 400,00	316 400,00	7 521 019,10	7 667 944,22
Opérations d'ordre	4 493 000,00	4 493 000,00	35 000,00	35 000,00	4 528 000,00	4 528 000,00
Restes à réaliser	1 889 145,01	394 000,00	0,00	0,00	1 889 145,01	394 000,00
Résultat reporté	0,00	1 348 219,89	0,00	0,00	0,00	1 348 219,89

-----

## **BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2018**

(DELIBERATION n° 2018-165)

### **2.3 Budget supplémentaire de l'Eau**

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire de l'Eau 2018 dont l'équilibre général s'établit comme suit :

	<b>B.P. + DM 2018</b>		<b>B.S. 2018</b>		<b>Total budget 2018</b>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Exploitation</b>	<b>1 823 842,93</b>	<b>1 823 842,93</b>	<b>9 400,00</b>	<b>9 400,00</b>	<b>1 833 242,93</b>	<b>1 833 242,93</b>
Opérations réelles	695 671,28	860 010,00	9 400,00	9 400,00	705 071,28	869 410,00
Opérations d'ordre	1 128 171,65	180 000,00			1 128 171,65	180 000,00
Résultat reporté		783 832,93			0,00	783 832,93
<b>Investissement</b>	<b>1 556 828,39</b>	<b>1 556 828,39</b>	<b>130 000,00</b>	<b>130 000,00</b>	<b>1 686 828,39</b>	<b>1 686 828,39</b>
Opérations réelles	1 259 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00	1 389 000,00	130 000,00
Opérations d'ordre	195 000,00	1 143 171,65			195 000,00	1 143 171,65
Restes à réaliser	102 828,39	36 800,00			102 828,39	36 800,00
Résultat reporté		376 856,74			0,00	376 856,74
<b>Budget Total</b>	<b>3 380 671,32</b>	<b>3 380 671,32</b>	<b>139 400,00</b>	<b>139 400,00</b>	<b>3 520 071,32</b>	<b>3 520 071,32</b>
Opérations réelles	1 954 671,28	860 010,00	139 400,00	139 400,00	2 094 071,28	999 410,00
Opérations d'ordre	1 323 171,65	1 323 171,65	0,00	0,00	1 323 171,65	1 323 171,65
Restes à réaliser	102 828,39	36 800,00	0,00	0,00	102 828,39	36 800,00
Résultat reporté	0,00	1 160 689,67	0,00	0,00	0,00	1 160 689,67

-----

## **BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2018**

(DELIBERATION n° 2018-166)

### **2.4 Budget supplémentaire du Service d'enlèvement des ordures ménagères**

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire du Service d'enlèvement des ordures ménagères 2018 dont l'équilibre général s'établit comme suit :

	<b>B.P. + DM 2018</b>		<b>B.S. 2018</b>		<b>Total budget 2018</b>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Exploitation</b>	<b>1 373 626,69</b>	<b>1 373 626,69</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>1 393 626,69</b>	<b>1 393 626,69</b>
Opérations réelles	1 266 626,69	1 235 000,00	20 000,00	20 000,00	1 286 626,69	1 255 000,00
Opérations d'ordre	107 000,00	28 000,00	0,00	0,00	107 000,00	28 000,00
Résultat reporté		110 626,69	0,00	0,00	0,00	110 626,69
<b>Investissement</b>	<b>186 192,06</b>	<b>186 192,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>186 192,06</b>	<b>186 192,06</b>
Opérations réelles	81 500,00	13 246,29	0,00	0,00	81 500,00	13 246,29
Opérations d'ordre	34 000,00	113 000,00	0,00	0,00	34 000,00	113 000,00
Restes à réaliser	70 692,06	0,00	0,00	0,00	70 692,06	0,00
Résultat reporté		59 945,77	0,00	0,00	0,00	59 945,77
<b>Budget Total</b>	<b>1 559 818,75</b>	<b>1 559 818,75</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>1 579 818,75</b>	<b>1 579 818,75</b>
Opérations réelles	1 348 126,69	1 248 246,29	20 000,00	20 000,00	1 368 126,69	1 268 246,29
Opérations d'ordre	141 000,00	141 000,00	0,00	0,00	141 000,00	141 000,00
Restes à réaliser	70 692,06	0,00	0,00	0,00	70 692,06	0,00
Résultat reporté	0,00	170 572,46	0,00	0,00	0,00	170 572,46

**BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2018**

(DELIBERATION n° 2018-167)

**2.5 Budget supplémentaire de la Pépinière d'entreprises à Schlierbach**

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire de la Pépinière d'entreprises à Schlierbach 2018 dont l'équilibre général s'établit comme suit :

	B.P. + DM 2018		B.S. 2018		Total budget 2018	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Exploitation</b>	<b>259 010,00</b>	<b>259 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>259 010,00</b>	<b>259 010,00</b>
Opérations réelles	142 510,00	212 570,72	-2 000,00		140 510,00	212 570,72
Opérations d'ordre	116 500,00	46 000,00	2 000,00		118 500,00	46 000,00
Résultat reporté		439,28			0,00	439,28
<b>Investissement</b>	<b>313 294,00</b>	<b>313 294,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>315 294,00</b>	<b>315 294,00</b>
Opérations réelles	122 000,00	92 058,47	2 000,00		124 000,00	92 058,47
Opérations d'ordre	46 000,00	116 500,00		2 000,00	46 000,00	118 500,00
Restes à réaliser	145 294,00	39 584,50			145 294,00	39 584,50
Résultat reporté		65 151,03			0,00	65 151,03
<b>Budget Total</b>	<b>572 304,00</b>	<b>572 304,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>574 304,00</b>	<b>574 304,00</b>
Opérations réelles	264 510,00	304 629,19	0,00	0,00	264 510,00	304 629,19
Opérations d'ordre	162 500,00	162 500,00	2 000,00	2 000,00	164 500,00	164 500,00
Restes à réaliser	145 294,00	39 584,50	0,00	0,00	145 294,00	39 584,50
Résultat reporté	0,00	65 590,31	0,00	0,00	0,00	65 590,31

-----

**BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2018**

(DELIBERATION n° 2018-168)

**2.6 Budget supplémentaire de la Zone d'Activité à Attenschwiller**

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire de la Zone d'Activité à Attenschwiller 2018 dont l'équilibre général s'établit comme suit :

	B.P. + DM 2018		B.S. 2018		Total budget 2018	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	<b>397 811,18</b>	<b>264 546,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>397 811,18</b>	<b>264 546,96</b>
Opérations réelles	105 550,00		0,00	0,00	105 550,00	0,00
Opérations d'ordre	184 372,13	264 546,96	0,00	0,00	184 372,13	264 546,96
Résultat reporté	107 889,05				107 889,05	0,00
<b>Investissement</b>	<b>264 546,96</b>	<b>468 768,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>264 546,96</b>	<b>468 768,20</b>
Opérations réelles			0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'ordre	264 546,96	184 372,13	0,00	0,00	264 546,96	184 372,13
Restes à réaliser					0,00	0,00
Résultat reporté		284 396,07			0,00	284 396,07
<b>Budget Total</b>	<b>662 358,14</b>	<b>733 315,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>662 358,14</b>	<b>733 315,16</b>
Opérations réelles	105 550,00	0,00	0,00	0,00	105 550,00	0,00
Opérations d'ordre	448 919,09	448 919,09	0,00	0,00	448 919,09	448 919,09
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat reporté	107 889,05	284 396,07	0,00	0,00	107 889,05	284 396,07

-----

Rapporteur : M. Girny

**3. Déchets : Budget annexe ordures ménagères - Admissions en non-valeur**  
(DELIBERATION n° 2018-169)

Les titres émis au cours des exercices 2012 et repris dans le tableau ci-dessous sont irrécouvrables ou inférieurs au seuil de poursuite malgré les différentes relances effectuées par la Trésorerie de Saint-Louis (selon liste n° 3501600533 arrêtée à la date du 18/09/2018) :

Débiteur	Exercice	Référence	Objet	Montant	Motif
CHRISTNACHER Claude	2012	T-78203130033	951 - OM	41,80 €	Combinaison infructueuse d'actes
KASSEL Dominique	2012	T-78203190033	41 - OM	69,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
CHRISTNACHER Claude	2012	T-78203300033	41 - OM	95,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
DREYER Thierry	2012	T-78203330033	41 - OM	95,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
DREYER Thierry	2012	T-78203150033	951 - OM	95,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
KNECHT Jeremy	2012	T-78203250033	41 - OM	95,20 €	Combinaison infructueuse d'actes

Le Conseil de Communauté, à la demande du Trésorier Principal de Saint-Louis, approuve à l'unanimité, l'admission en non-valeur, pour les motifs exposés, de la somme de 491,60 €.

-----

Rapporteur : M. Girny

**4. Création d'un budget annexe - Zone d'activité du Technoparc**  
(DELIBERATION n° 2018-170)

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique du territoire, Saint-Louis Agglomération a lancé la réalisation d'une opération d'aménagement de 16,5 ha dénommée « Technoparc » destinée à l'implantation d'activités économiques sur la Commune de Hélingue.

L'instruction budgétaire et comptable M14 précise que les opérations d'aménagement de zones d'activités doivent donner lieu à une comptabilisation des stocks dans le cadre d'un budget annexe.

Ce budget annexe est assujetti à la TVA.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve la création d'un budget annexe dénommé « Zone d'activité du Technoparc » et autorise le Président à procéder à toutes les démarches pour la mise en œuvre de la présente délibération.

-----

Rapporteur : M. Girny

**5. Garantie d'emprunt au bénéfice de l'Association ŒUVRE DON BOSCO de LANDSER**  
(DELIBERATION n° 2018-171)

M. PETER Philippe ne participe pas au vote.

L'Association ŒUVRE DON BOSCO qui a en charge l'établissement scolaire privé Don Bosco de Landser sous contrat avec l'Etat, sollicite la caution de Saint-Louis Agglomération pour garantir les prêts qu'elle envisage de souscrire pour le financement d'un projet de construction sur le site de l'ancien Monastère, sis rue du Couvent à Landser.

Il s'agit de 2 prêts d'un montant total de 6 millions d'euros soit :

- 3 Millions d'euros auprès de la BECM de Strasbourg sur une durée de 12 ans au taux fixe de 1,40 %
- 3 Millions d'euros auprès de la CCM Saint-Joseph sur une durée de 12 ans au taux fixe de 1,40 % .

Les garanties d'emprunts accordées par les collectivités territoriales sont encadrées par les règles prudentielles suivantes :

- Une collectivité ne peut garantir plus de 50 % du montant total de ses recettes réelles,
- Le montant total des annuités garanties au profit d'un même débiteur ne doit pas être supérieur à 10 % du montant total susceptible d'être garanti,
- La quotité maximale susceptible d'être garantie par une ou plusieurs collectivités sur un même emprunt est fixé à 50 %.

Cette dernière disposition limitant la quotité maximale n'est pas applicable aux organismes d'intérêt général à vocation éducatif, social ou humanitaire.

L'Association ŒUVRE DON BOSCO de Landser relève de cette catégorie.

Par ailleurs, le Conseil Départemental du Haut-Rhin a été sollicité pour donner sa caution à hauteur d'une quotité de 50 % du montant total des deux prêts.

Les règles prudentielles étant respectées et compte tenu de la caution du Conseil Départemental, le Bureau propose au Conseil de Communauté de garantir les prêts à souscrire par l'Association DON BOSCO à hauteur d'une quotité de 50 % de leur montant total, soit 3 Millions d'euros.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette proposition.

-----

Rapporteur : M. Girny

**06. Versement d'un acompte sur la subvention 2019 attribuée à l'Office de Tourisme du Pays de Saint-Louis - Huningue**  
(DELIBERATION n° 2018-172)

Saint-Louis Agglomération contribue au financement des activités de l'Office de Tourisme du Pays de Saint-Louis-Huningue par l'attribution d'une subvention annuelle.

En 2018, l'Office a bénéficié d'une subvention d'un montant de 217 000 € dont 113 000 € provenant du reversement du produit de la taxe de séjour.

L'Office sollicite le versement, dès le mois de janvier 2019, soit avant le vote du budget primitif de cet exercice, d'un acompte à valoir de 100 000 € sur la subvention annuelle 2019.

Le Conseil de Communauté, approuve, à l'unanimité, cette proposition.

-----

Rapporteur : M. Zoellé

**7. Réseau DISTRIBUS : renouvellement de la délégation de services publics**  
(DELIBERATION n° 2018-173)

Par délibération du 21 Février 2018, le Conseil Communautaire s'est prononcée en faveur du principe d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transports collectifs de SAINT-LOUIS Agglomération.

Un avis de concession a été envoyé aux publications suivantes :

- Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) ;
- Bulletin Officiel des Annonces des Marchés publics (BOAMP) ;
- Revue « Ville Rail et transports » ;
- Site [www.marches-publics.info](http://www.marches-publics.info) (plateforme de dématérialisation des procédures de mise en concurrence de SLA).

La société KUNEGEL/METROCARS s'est seule portée candidate au renouvellement de son contrat et a formulé une offre concurrentielle.

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales cette offre a donné lieu à négociations après avis de la Commission de délégation de services publics réunie le 13 septembre 2018.

Les discussions étant closes, le projet de contrat a été présenté à la Commission transports le 6 novembre puis au Bureau le 8 novembre 2018, qui ont tous deux donné un avis favorable à sa conclusion.

Au regard de ce qui précède et du rapport final d'analyse pour le choix du délégataire joint à la présente délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la conclusion par SAINT-LOUIS AGGLOMERATION d'un contrat portant délégation au bénéfice de la société KUNEGEL/METROCARS de la gestion et l'exploitation du réseau de transports collectifs DISTRIBUS de SAINT-LOUIS Agglomération, pour la période 2019 / 2025 et fixant un engagement contractuel sur les recettes et les dépenses du service en contrepartie du versement d'une contribution financière forfaitaire d'un montant de 15 051 288 € HT valeur octobre 2018 ;
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat ;
- autorise Monsieur le Président à procéder aux mesures de publicité requises pour la présente délibération et à engager toute démarche concourant à la réalisation du contrat.

-----

Rapporteur : M. Girny

**8. Ligne 3 du Tramway : convention avec la Municipalité de la Ville de Bâle (EWG-BS) en vue de la construction d'un abri à vélo**  
(DELIBERATION n°2018-174)

Dans le cadre de la réalisation du projet de l'extension de la ligne 3 du tramway de Bâle à la Gare de Saint-Louis, Saint-Louis Agglomération a construit un abri à vélo sur un terrain appartenant à la Ville de Bâle.

Les parties se sont rapprochées pour convenir des conditions de l'implantation de cet équipement et de son entretien.

En application de cette convention, Saint-Louis Agglomération assurera l'entretien de l'équipement en contrepartie de la mise à disposition gratuite du terrain d'emprise.

La convention est conclue pour une durée initiale de 50 ans sauf démontage ou disparition de l'objet.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la conclusion de la convention entre SAINT-LOUIS AGGLOMERATION et la ville de BÂLE (EWG-BS) relative à la mise à disposition d'une parcelle pour l'implantation d'un abri à vélo ;
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

-----

Rapporteur : M. Girny

**9. Attribution à DOMIAL d'une subvention de 18 400 € pour la construction de 8 logements sociaux à Saint-Louis**  
(DELIBERATION n°2018-175)

Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat, SAINT-LOUIS Agglomération entend favoriser le développement d'une offre de logements abordables aux ménages les plus modestes et alloue à cet effet des subventions aux porteurs d'opérations comprenant des logements sociaux et/ou conventionnés par l'Agence Nationale de l'Habitat.

A ce titre, DOMIAL a déposé une demande de subvention pour la construction, aux 7 et 9 rue du Rhin à Saint-Louis, de 8 logements sociaux de type PLS (Prêt Locatif Social).

En application du règlement communautaire d'attribution des aides financières en faveur du logement, le montant de l'aide sollicitée s'élève à 18 400 €.

La subvention allouée fera l'objet d'une convention bipartite entre le bailleur et SAINT-LOUIS Agglomération.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- approuve l'attribution à DOMIAL de la subvention de 18 400 € sollicitée pour l'opération précitée;
- autorise le Président ou son représentant à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer les documents afférents, notamment la convention bipartite.

Rapporteur : M. Girny

**10. Attribution à NEOLIA d'une subvention de 37 200 € pour la construction de 20 logements sociaux à Blotzheim**  
(DELIBERATION n° 2018-176)

Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat, SAINT-LOUIS Agglomération entend favoriser le développement d'une offre de logements abordables aux ménages les plus modestes et alloue à cet effet des subventions aux porteurs d'opérations comprenant des logements sociaux et/ou conventionnés par l'Agence Nationale de l'Habitat.

A ce titre, NEOLIA a déposé une demande de subvention pour la construction, au 1 rue Louis Blériot à Blotzheim, de 20 logements sociaux

En application du règlement communautaire d'attribution des aides financières en faveur du logement, le montant de l'aide sollicitée s'élève à 37 200 €.

La subvention allouée fera l'objet d'une convention bipartite entre le bailleur et SAINT-LOUIS Agglomération.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'attribution à NEOLIA de la subvention de 37 200 € sollicitée pour l'opération précitée;
- autorise le Président ou son représentant à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer les documents afférents, notamment la convention bipartite.

-----

Rapporteur : M. Girny

**11. Attribution à NEOLIA d'une subvention de 30 200 € pour la construction de 16 logements sociaux à Blotzheim**  
(DELIBERATION n° 2018-177)

Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat, SAINT-LOUIS Agglomération entend favoriser le développement d'une offre de logements abordables aux ménages les plus modestes et alloue à cet effet des subventions aux porteurs d'opérations comprenant des logements sociaux et/ou conventionnés par l'Agence Nationale de l'Habitat.

A ce titre, NEOLIA a déposé une demande de subvention pour la construction, au 3 rue Louis Blériot à Blotzheim, de 16 logements sociaux

En application du règlement communautaire d'attribution des aides financières en faveur du logement, le montant de l'aide sollicitée s'élève à 30 200 €.

La subvention allouée fera l'objet d'une convention bipartite entre le bailleur et SAINT-LOUIS Agglomération.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'attribution à NEOLIA de la subvention de 30 200 € sollicitée pour l'opération précitée;
- autorise le Président ou son représentant à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer les documents afférents, notamment la convention bipartite.

-----

Rapporteur : M. Meyer

**12. Contrat de mixité sociale à conclure entre la commune de Village-Neuf, l'Etat et SAINT-LOUIS Agglomération**  
(DELIBERATION n° 2018-178)

La loi n° 2000-1208 dite loi SRU du 13 décembre 2000 a fixé une exigence minimale de mixité dans l'habitat à l'échelle communale : dans les communes de plus de 3 500 habitants, le nombre total de logements locatifs sociaux doit représenter, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédente, au moins 20% des résidences principales. Pour les communes déficitaires - c'est-à-dire ne disposant pas des 20 % de logements locatifs sociaux - la loi fixe des objectifs de réalisation par période triennale.

L'échéance de cette exigence a été fixée l'année 2025.

Un bilan des résultats obtenus est tiré à l'issue de chaque période triennale. Les communes n'ayant pas atteint leurs objectifs quantitatifs et qualitatifs sont alors visées par une procédure de carence.

L'instruction du Gouvernement du 30 juin 2015 précise les mesures applicables pour enclencher une dynamique locale devant permettre aux communes concernées de satisfaire à leurs obligations légales et incite fortement à la signature d'un contrat de mixité sociale. Ce dernier définit un cadre opérationnel fixant les engagements de la commune pour tendre, avec le concours de ses partenaires, à l'atteinte de ses obligations légales en matière de logements sociaux et les moyens à sa disposition pour y parvenir.

La commune de Village-Neuf a été déclarée carencée par arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2017. Elle compte actuellement 134 logements sociaux, soit un peu plus de 7% de son parc de résidences principales. Il lui manque, à ce jour, 246 logements sociaux pour être en règle vis-à-vis de ses obligations réglementaires.

Elle s'est engagée de façon volontaire dans l'élaboration d'un contrat de mixité sociale. Outre les services de l'Etat, elle a associé à sa démarche SAINT-LOUIS Agglomération. Ce document, joint en annexe, identifie les leviers en matière de foncier, d'urbanisme réglementaire, opérationnel et programmatique, de mobilisation du parc privé à des fins sociales, de politique d'attribution et de financement, que les différents partenaires entendent actionner pour développer le parc de logements sociaux de la commune.

SAINT-LOUIS Agglomération s'engage, pour sa part, à poursuivre son accompagnement technique et à mobiliser les dispositifs et moyens financiers prévus dans son PLH pour favoriser le développement du parc social.

Ledit contrat sera conclu pour la période triennale en cours (2017 - 2019) et la suivante (2020-2022). Il donnera lieu à une évaluation régulière (à minima un bilan annuel) à laquelle la Communauté d'Agglomération sera associée.

Son contenu et ses modalités de mise en œuvre pourront ainsi être revus en fonction de l'évolution de la situation de la commune et du cadre réglementaire.

Le Conseil de Communauté,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve les termes du contrat de mixité sociale à conclure avec la commune de Village-Neuf et l'Etat,
- autorise le Président ou son représentant à prendre les dispositions découlant de l'exécution de la présente délibération et notamment à signer ledit contrat.

-----

Rapporteur : M. Girny

### **13. Ressources Humaines : Modifications du tableau des effectifs** (DELIBERATION n° 2018-179)

Afin de tenir compte de l'évolution des qualifications, des emplois et des missions exercées par les différents services, il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver, avec l'accord du Bureau, les modifications suivantes du tableau des effectifs qui ont pour objectif principal de permettre la nomination sur un grade d'avancement les agents en bénéficiant.

Des ajustements par suppression de postes devenus inutiles seront proposés lors du Conseil de Communauté du 19 décembre 2018.

- o Créations de postes dans le cadre d'avancements de grade :

#### Filière Administrative

- 1 poste d'Attaché hors classe à temps complet
- 1 poste d'Attaché principal à temps complet
- 3 postes de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 10 postes d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 3 postes d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28/35<sup>èmes</sup>)

#### Filière Technique

- 1 poste d'Ingénieur en chef hors classe à temps complet
- 2 postes d'Agent de maîtrise principal à temps complet
- 18 postes d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 7 postes d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

#### Filière Animation

- 2 postes d'Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 2 postes d'Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28/35<sup>èmes</sup>)

## Filière Culturelle

- 1 poste d'Adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Créations de postes dans le cadre du renforcement des services :

### Pour la Direction Climat Air Énergie

- 1 poste de chargé de projets Climat-Air Energie à temps complet

Compte tenu de la nature de la mission, l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel de catégorie A de la filière technique justifiant d'un diplôme de niveau II ou supérieur dans le domaine du développement durable et d'une expérience adaptée.

Cet emploi sera pourvu pour une durée déterminée de 3 ans renouvelable par reconduction expresse, conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment à son article 3-3 autorisant le recrutement d'agents contractuels de catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifie.

La rémunération sera fixée par référence à l'échelle indiciaire des ingénieurs territoriaux, comprise entre les indices bruts 434 et 810.

### Pour la Direction de l'Assainissement et de l'Eau

- 1 poste de Cartographe à temps complet

Compte tenu de la nature de la mission, l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel de catégorie A la filière technique justifiant d'un diplôme de niveau II ou supérieur et d'une expérience concluante dans le domaine de l'eau/assainissement et Système d'information géographique.

Cet emploi sera pourvu pour une durée déterminée de 3 ans renouvelable par reconduction expresse, conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment à son article 3-3 autorisant le recrutement d'agents contractuels de catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifie.

La rémunération sera fixée par référence à l'échelle indiciaire des ingénieurs territoriaux, comprise entre les indices bruts 434 et 810.

### Pour la Direction du Développement Économique, de l'Emploi et du Tourisme

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet chargé de l'animation économique

### Pour la Direction du Patrimoine et des Infrastructures

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet

### Pour la Direction des Affaires Générales

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet

Le Conseil de Communauté, approuve, à l'unanimité, ces propositions avec effet au 01/12/2018.

-----

Rapporteur : M. Latscha

**14. Déchets - Prolongation du Contrat Territorial de Collecte du Mobilier avec Eco-Mobilier pour la collecte des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)**  
(DELIBERATION n° 2018-180)

Eco-Mobilier a pour mission d'organiser la collecte sélective des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) ménagers et leur traitement à l'échelle nationale, rendus obligatoires par la loi dite Grenelle 2.

Les précédents contrats territoriaux conclus avec cet organisme ont en principe pris fin au 31 décembre 2017.

Saint-Louis Agglomération a toutefois la possibilité de prolonger son Contrat au titre de l'année 2018 avant la mise en place d'un nouveau contrat pluriannuel qui couvrira la période 2019-2023.

Cette prolongation, qui prendra effet rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, permettra à la collectivité de continuer à bénéficier à un même niveau que précédemment voir à un niveau supplémentaire d'avantages financiers ainsi que de la mise en place, sur certains sites, de bennes dédiées à la collecte des DEA.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la passation d'un contrat, avec Eco-Mobilier et ce rétroactivement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018;
- autorise le Président à signer ledit contrat et tout acte y afférent.

Rapporteur : M. Girny

**15. Approbation d'une convention valant offre de concours de la SCI BLOTZLOG pour des travaux de déplacement d'une conduite d'Assainissement**  
(DELIBERATION n° 2018-181)

La SCI BLOTZLOG est propriétaire d'un terrain situé sur la commune de Blotzheim sur lequel elle a obtenu un permis de construire pour l'édification d'un entrepôt logistique.

Ce terrain est traversé par une conduite d'assainissement implantée sous la future emprise du bâtiment.

Afin d'éviter tout litige ultérieur et difficulté d'exploitation tant de la conduite d'assainissement que de l'entrepôt logistique, la SCI BLOTZLOG souhaite le déplacement de cette conduite en dehors de l'emprise du bâtiment.

Cette conduite ne bénéficie toutefois pas de servitude inscrite et conformément aux dispositions réglementaires s'appliquant en la matière, le déplacement en incomberait dès lors normalement à Saint-Louis Agglomération, détentrice de la compétence Assainissement.

Consciente des enjeux financiers que cela représenterait pour Saint-Louis Agglomération, la SCI a proposé une offre de concours en nature de la société dans les conditions suivantes :

- prise en charge de la maîtrise d'ouvrage du déplacement de la conduite afin de faciliter la coordination des travaux de l'ensemble de l'opération,
- prise en charge financière par la SCI dans le cadre global de son aménagement de 150 000 € H.T. sur les 250 000 € H.T. que coûtera le déplacement de la conduite d'assainissement ; les 100 000 € H.T. restants étant financés par SLA.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- accepte l'offre de concours formulée par la SCI BLOTZLOG selon les modalités formalisées par convention,
- approuve la convention qui en détermine les modalités,
- autorise le Président à signer ladite convention.

-----

Rapporteur : M. Girny

**16. Système d'Information Géographique - Participation financière au projet « GéoGrandEst » co-piloté par l'Etat et la Région en matière de S.I.G. (Système d'Information Géographique)**  
(DELIBERATION n° 2018-182)

Le 14 août 2018, l'Etat et la Région ont signé une charte visant à mettre en place une dynamique régionale « GéoGrandEst » pour le développement et la coopération en matière d'information géographique dans la Région Grand Est.

La base de « GéoGrandEst » est la mise en œuvre d'une géoplateforme communément appelée « Infrastructure de Données Géographiques » (IDG) qui a pour objectifs de :

- favoriser la connaissance, le partage et la réutilisation des informations géographiques,
- mutualiser les compétences et les moyens techniques, financiers et humains, dans un souci d'économie,
- organiser la production de l'information géographique avec cohérence,
- répondre efficacement aux réglementations par l'usage de l'information géographique

L'Etat et la Région se répartissent financièrement les services socles de GéoGrandEst.

Est également prévue la réalisation de services complémentaires qui pourront être cofinancés par les Collectivités territoriales.

En décembre 2017 le Conseil de Communauté avait ainsi approuvé le cofinancement de services complémentaires à hauteur de 4 000 € ; le versement n'a toutefois pas été effectué, faute de contractualisation.

La contractualisation de la contribution financière aux services complémentaires est désormais possible via la convention de financement GéoGrandEst 2018-2020. Saint-Louis Agglomération est ainsi sollicitée pour un cofinancement total de 10 000 € sur 3 années réparti comme suit :

- 2000 € pour l'année 2018
- 4000 € pour l'année 2019
- 4000 € pour l'année 2020

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide de participer à la dynamique régionale en matière de SIG « GéoGrandEst »
- approuve la participation de Saint-Louis Agglomération au financement de services complémentaires à l'Infrastructure de Données Géographiques GéoGrandEst pour un montant total de 10 000€ réparti comme suit :
  - 2000 € pour l'année 2018
  - 4000 € pour l'année 2019
  - 4000 € pour l'année 2020
- autorise le Président à signer la convention de financement GéoGrandEst 2018-2020 et tout document y afférent.

Les crédits budgétaires nécessaires pour l'année 2018 sont inscrits au budget principal 2018.

-----

Rapporteur : M. Girny

**17. Désignation des délégués représentant Saint-Louis Agglomération au sein du Pôle métropolitain d'Alsace**  
(DELIBERATION n° 2018-183)

Par délibération du 26 septembre 2018, Saint Louis Agglomération a approuvé l'extension du Pôle métropolitain aux Communautés d'Agglomération de Haguenau et de Saint-Louis.

Le Pôle métropolitain d'Alsace sera administré par un comité composé de 37 membres titulaires et 22 membres suppléants, répartis de la manière suivante :

- 15 titulaires et 10 suppléants pour l'Eurométropole de Strasbourg (sans changement)
- 12 titulaires et 8 suppléants pour Mulhouse Alsace Agglomération (sans changement),
- 4 titulaires et 2 suppléants pour Colmar Agglomération (sans changement)
- 3 titulaires et 1 suppléant pour la communauté d'agglomération de Haguenau,
- 3 titulaires et 1 suppléant pour Saint-Louis Agglomération.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- ✎ approuve la désignation de MM. Alain GIRNY, Jean-Marc DEICHTMANN, Jean-Marie ZOELLE comme titulaires et M. Bernard JUCHS, comme suppléant, au sein du Pôle Métropolitain d'Alsace.

-----

Rapporteur : M. Girny

**18. Modification des représentants de Saint-Louis Agglomération à la Société d'Investissement pour la Clinique des Trois Frontières (SEMDIC)**  
(DELIBERATION n° 2018-184)

Par délibération du 15 février 2017, SLA a désigné 7 administrateurs pour la représenter au sein du Conseil d'Administration de la Société d'Investissement pour la Clinique des Trois Frontières (SEMDIC).

Monsieur Denis WIEDERKEHR élu administrateur le 15 février 2017 a depuis démissionné de cette fonction pour cause de conflit d'intérêt avec son activité professionnelle.

Il y a dès lors lieu de procéder à la désignation d'un nouveau délégué de SLA à la SEMDIC.

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, il a été proposé que la désignation du délégué ait lieu au vote à main levée.

L'unanimité n'ayant pas été recueillie, le vote a été effectué à bulletin secret.

Mme Catherine TROENDLE et M. Patrick STRIBY proposent leur candidature.

Il est procédé au vote :

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- **Nombre de votants : 70**
- **Nombre de votes blancs : 03**
- **Nombre de voix en faveur de Mme Catherine TROENDLE : 56**
- **Nombre de voix en faveur de M. Patrick STRIBY : 11**

Au vu des résultats, M. Alain GIRNY proclame Mme Catherine TROENDLE, déléguée de Saint-Louis Agglomération à la SEMDIC.

-----

Rapporteur : M. Girny

**19. Assainissement - Adoption du rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif**  
(DELIBERATION n° 2018-185)

Ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est réunie le 27 novembre 2018.

Le Conseil de Communauté, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales prend acte du rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif.

-----

Rapporteur : M. Girny

**20. Assainissement - Adoption du rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**  
(DELIBERATION n° 2018-186)

Ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est réunie le 27 novembre 2018.

Le Conseil de Communauté, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales prend acte du rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

-----

Rapporteur : M. Girny

**21. Assainissement - Rapport annuel 2017 du délégataire**  
(DELIBERATION n° 2018-187)

Ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est réunie le 27 novembre 2018.

Le Conseil de Communauté, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales prend acte du rapport annuel 2017 du délégataire.

-----

Rapporteur : M. Girny

**22. Déchets ménagers - Adoption du rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**  
(DELIBERATION n° 2018-188)

Ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est réunie le 27 novembre 2018.

Le Conseil de Communauté, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, prend acte du rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

-----

Rapporteur : M. Girny

**23. Transport urbain - Rapport annuel 2017 du délégataire**  
(DELIBERATION n° 2018-189)

Ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est réuni le 27 novembre 2018.

Le Conseil de Communauté, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, prend acte du rapport annuel 2017 du délégataire.

-----

Rapporteur : M. Girny

**24. Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu des délégations accordées par délibération du 18 janvier 2017**  
(DELIBERATION n° 2018-190)

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par Monsieur le Président, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2018, en application de la délégation de principe accordée par délibération du 18 janvier 2017 :

**Point 1-8 des délégations - Accepter mes indemnités de sinistres proposées par les compagnies d'assurance et encaisser les chèques correspondants :**

- Encaissement d'un chèque de la SMACL d'un montant de 542,02 € pour le remboursement d'un sinistre bris de glace sur un véhicule ;
- Encaissement d'un chèque de la SMACL d'un montant de 307,85 € pour le remboursement d'un sinistre bris de glace sur un véhicule ;
- Encaissement d'un chèque de la SMACL d'un montant de 1988,04 € pour le remboursement d'un sinistre automobile ;

- Encaissement d'un chèque de la SMACL d'un montant de 210,41 € pour le remboursement d'un sinistre bris de glace sur un véhicule.

Point 2-1-1 des délégations - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, des accords-cadres et leurs marchés subséquents dont le montant est inférieur à 1 000 000 € HT ainsi que toute décision concernant les modifications de ces marchés, dans la limite de 200 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Conclusion d'une modification n° 1 au marché public relatif à la mission de coordination environnementale pour le projet Euro3lys, visant à un ajustement du BPUF-DQE avec la société INGEROP Conseil et Ingénierie ;
- Conclusion d'une modification n° 17 au marché public d'impression du magazine intercommunal d'information et de divers supports de communication, pour l'adjonction de prix nouveau avec la société GYSS imprimeur, pour un montant de 408 € TTC ;

Conclusion d'un marché public de services pour l'élaboration du Plan climat-air-énergie territorial - Lot 1 : étude et accompagnement à l'élaboration du Plan et mise en œuvre de la concertation publique, avec la société Alternative Carbone, pour un montant figurant dans la simulation financière de 76 050 € TTC ;

- Conclusion d'un marché public de service pour la collecte des ordures ménagères résiduelles du secteur de l'ex CCPSierentz pour la période d'octobre à décembre 2018, avec la société SUEZ RV Nord Est, pour un montant de 92€ HT/ tonne ;
- Conclusion d'un marché public de travaux pour la mise en place de puits d'infiltration rue de la Hardt et rue Saint-Martin à Bartenheim-la-Chaussée, avec la société TP3F, pour un montant figurant au DQE de 135 086,40 € HT ;
- Conclusion d'un accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et la livraison de vêtements de travail neufs de haute visibilité pour les années 2018 à 2021 - Lot n° 2 : parka, blouson chaud, veste de travail et surpantalon de haute visibilité, avec la société SOMATICO - Sans montant minimum et pour un montant maximum annuel de 75 000 € HT ;
- Conclusion d'un accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et la livraison de vêtements de travail neufs de haute visibilité pour les années 2018 à 2021 - Lot n° 3 : gilet de signalisation de haute visibilité, avec la société SOMATICO - Sans montant minimum et pour un montant maximum annuel de 900 € HT.

Point 2-2-2 des délégations - Approuver les conventions, à titre gracieux ou onéreux, concernant les échanges des données statistiques et documentaires :

- Signature d'un acte d'engagement pour l'utilisation de données issues du CD ROM « parc privé potentiellement indigne » de la DIHAL-PNLHI, de l'ANAH, du CGDD et de la DGALN 2015, conclu avec l'ANAH afin d'élaborer le diagnostic du PLH2 ;
- Signature d'un acte d'engagement pour l'utilisation de données issues de fichiers infracommunales d'aide au repérage des copropriétés fragiles, conclu avec l'ANAH et la DDT afin d'élaborer le diagnostic du PLH2.

Point 4-2 des délégations - Décider, en qualité de bailleur ou accepter en qualité de preneur de conclure, réviser, de renouveler les baux relatifs à des biens immobiliers du domaine privé communautaire, à usage privé ou commercial, pour une durée inférieure ou égale à douze ans, à titre gratuit ou onéreux :

- Signature d'une convention d'occupation précaire du domaine privé pour la location du logement du 2ème étage de la Maison du Tram 65 avenue du Général de Gaulle à Saint-Louis à un agent de Saint-Louis Agglomération, du 1er octobre 2018 au 31 mars 2019, pour un loyer mensuel de 300€, charges non comprises ;
- Signature d'une convention relative au maintien de l'offre de service d'accueil, d'information et d'orientation (CIO) sur le territoire de Saint-Louis, avec l'Etat, représenté par Madame la Rectrice de l'académie de Strasbourg et visant à la prise en charge par SLA des loyers des locaux occupés - convention conclue à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 6 ans ;
- Signature d'une convention de location du local à usage de bureaux de 150 m<sup>2</sup> et d'un local archives de 50 m<sup>2</sup> sis 4 rue Jean-Mermoz à Saint-Louis, en vue d'y maintenir le service d'accueil, d'information et d'orientation (CIO) pour les élèves du territoire, pour une durée de 3 ans (renouvelable tacitement une fois) et un loyer annuel de 16 257 € HT, avec la SAGEL.

Point 4-6 des délégations - Décider de la réforme et de l'aliénation des biens mobiliers en deçà de 50 000€ y compris par mise aux enchères publiques :

- Signature de diverses conventions de mise à disposition de minibus à des associations et des communes

Point 4-8 des délégations - Approuver et signer toutes les conventions ou tous les procès-verbaux prévoyant l'intégration d'équipements relevant de la compétence de la Communauté d'Agglomération dans son domaine public :

- Signature d'un procès-verbal d'incorporation d'ouvrages d'assainissement dans le domaine public communautaire et de remise au délégataire du service public de l'assainissement - AFUA « Les Rives du Petit Canal » à Rosenau
- Signature d'un procès-verbal d'incorporation d'ouvrages d'assainissement dans le domaine public communautaire et de remise au délégataire du service public de l'assainissement -ZA EuroEastPark rue des Pinsons à Saint-Louis

Point 4-12 des délégations - Emettre des avis sur les plans locaux d'urbanisme en qualité d'autorité organisatrice des transports, d'autorité compétente en matière de programme local de l'habitat et de schéma de cohérence territoriale tel que prévu aux articles L153-16, L132-9 et L132-7 du Code de l'urbanisme :

- Signature d'un arrêté portant avis favorable sur le PLU de Knœringue, assorti de recommandations

Subdélégations accordées :

- Arrêtés de délégation de fonction et de signature au 2<sup>ème</sup> Vice-Président pour assurer la suppléance de M. GIRNY du 28 septembre 2018 au 5 octobre 2018

Montant des engagements comptables pendant la période considérée :

- 428 759,95 € en section de fonctionnement
- 363 605,96 € en section d'investissement.

Le Conseil de Communauté prend acte du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président sur la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2018 citées ci-dessus et prises en vertu de la délégation de principe accordée par délibération du 18 janvier 2017.

-----

Personne ne demandant plus la parole, M. Deichtmann, lève la séance à 19 h 40.